



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires  
Service territoire et Patrimoine  
Unité Environnement**

Auch, le 22 avril 2021

**ARRÊTÉ FIXANT LES PÉRIODES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA CHASSE POUR LA  
CAMPAGNE 2021/2022**

**ARRÊTÉ FIXANT LES NOMBRES MINIMUM ET MAXIMUM D'ANIMAUX À PRÉLEVER POUR  
CHACUNE DES ESPÈCES DE GRAND GIBIER SOUMISES À PLAN DE CHASSE**

**ARRÊTÉ AUTORISANT LA REPRISE DE LAPINS DE GARENNE**

---

**SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET MOTIVATION DE LA DÉCISION PRISE**

**NOTE ÉTABLIE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS  
DE L'ARTICLE L123-19-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Les 3 projets d'arrêtés concernés ont été mis à la disposition du public, sous forme électronique, du 26 mars au 16 avril 2021 sur le site internet de la préfecture du Gers.

Aucune observation n'a été formulée sur ces 3 projets d'arrêtés.

Les 3 arrêtés sont proposés à la signature sans modification.